

Le service vacances de :

la ligue de  
l'enseignement  
un avenir par l'éducation populaire

ZEN ATTITUDE  
14-17 ANS

St-Michel-Chef-Chef - LOIRE ATLANTIQUE

REF : 049 037 001

**Camping Le Thar-Cor**  
43 avenue du Cormier  
THARON PLAGE  
44730 SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF

## SITE

### Situation géographique :

Tharon-Plage est une station balnéaire de la commune de Saint-Michel-Chef-Chef, située dans le département de la Loire-Atlantique et la région Pays de la Loire. Cette station, l'une des plus importantes de la côte de Jade, est reconnue comme Pavillon bleu.

### Cadre de vie :

Camping à 300m des plages de sable fin, piscine.  
Hébergement sous tentes 2 à 5 places. Tentes fournies, non mixtes.

Effectif : 15 participants



## EN RENDEZ-VOUS SUR PLACE

Les horaires précis et définitifs vous seront transmis avec la convocation environ 15 jours avant le départ.

Sur la D78 sortie de St-Père-en-Retz. Entrer dans St-Michel-Chef-Chef. Au rond-point, 2<sup>ème</sup> sortie vers D77. Prendre à droite rue de Redois. Au rond-point, 3<sup>ème</sup> sortie vers avenue des Sports, continuer à gauche. Au rond-point, 2<sup>ème</sup> sortie vers avenue Pasteur. Tourner à droite puis immédiatement à gauche avenue Auguste Brizeux. Au rond-point, 5<sup>ème</sup> sortie vers bd de la République. Prendre à droite avenue de la Convention. Au rond-point, 3<sup>ème</sup> sortie sur avenue du Cormier.

## EN TRANSPORT

Départ en train de **Paris, Le Mans (ou minibus), Angers** jusqu'à **Nantes** puis car jusqu'au centre. Les horaires précis vous seront communiqués dans la convocation environ 15 jours avant le départ.



**Tout changement de lieu de départ 1 semaine avant le début du séjour sera facturé.**

F.O.L 49 - VACANCES POUR TOUS  
14 BIS AVENUE MARIE TALET - 49100 ANGERS

Agréé JEPVA par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative - Inscrit au Registre des Opérateurs de Voyages et Séjours  
Certification d'Immatriculation : IM 075 100 379 - Agrément national d'organisme de tourisme social et familial n°06.07.04  
Association reconnue d'utilité publique par décret du 31/05/1930

## ACTIVITÉS

Bouger c'est bien, se détendre, c'est encore mieux !! Viens prendre soin de ton corps et le chouchouter à travers diverses activités.

**THALASSO** : prends le temps de buller, instant privilégié de détente dans différents bains.

**REVEIL MUSCULAIRE** : face à la plage, connecte-toi à ton corps pour bien démarrer la journée (respiration, méditation, étirements...).

**ZUMBA** : viens te déhancher au rythme de musiques ambiancées !

**PADDLE** : teste ton équilibre sur une planche.

**BALADE A CHEVAL** : le long de la plage.

**COLLECTE DE DECHETS** : opération de nettoyage de la plage pour protéger ta planète, sensibilisation au respect de l'environnement.

**CONFECTION DE PRODUITS DE SOINS** : utilise les produits locaux que tu auras acheté au marché pour fabriquer toi-même tes soins pour le corps.

**AUTRES ACTIVITES** : découverte du littoral, participation aux animations locales, jeux, veillées.

 **Document obligatoire à fournir le jour du départ :**

Test préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques **ou** copie du brevet de natation de 50 m.



## ORGANISATION DU SÉJOUR

### L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT :

A la disposition du groupe, mais aussi de chaque participant pour passer avec vous les meilleures vacances possibles, elle aidera à la mise en place du programme d'activités quotidien, afin de favoriser votre propre autonomie, dans le respect mutuel des règles de vie et du matériel.



### L'ALIMENTATION :

Nous favorisons une alimentation de qualité, équilibrée, variée, en quantité suffisante, en portant une attention toute particulière à l'hygiène. Les repas seront élaborés par les jeunes, avec l'aide de l'équipe d'animation. L'animateur sensibilisera les enfants au gaspillage, au partage et à la propreté.

👉 **Allergies et régimes alimentaires** : transmettez-nous **DES L'INSCRIPTION** tous les documents médicaux afin que nous puissions évaluer notre capacité à respecter les interdictions alimentaires liées à des risques allergiques. Si l'interdiction pour raisons médicales était impossible à mettre en œuvre, nous vous le ferons savoir et nous serions contraints de ne pas accepter l'inscription.

☞ **Respect des coutumes alimentaires** : Le respect des demandes ou exigences alimentaires est impossible à observer, pour des raisons d'approvisionnement et/ou pour des raisons techniques de fabrication, comme pour des aliments ou préparations de type halal ou casher, ou des contraintes alimentaires qui peuvent entraîner une perturbation de l'organisation des activités pour l'ensemble du groupe et avoir des répercussions importante sur le processus biologique de l'enfant, comme le jeûne dans le cadre du Ramadan.

### LE QUOTIDIEN :

L'organisation des moments de la vie quotidienne répondra aux besoins physiques d'alimentation, de repos et d'hygiène des enfants et sera l'occasion de favoriser l'accession à l'autonomie :

- réveil individualisé et petit déjeuner échelonné
- repas conviviaux propices à l'échange
- vigilance sur les moments de toilette intime et de rangement de leur lieu de vie
- temps libres et de détente possibles chaque jour afin de permettre à chacun de vivre ses vacances à son rythme
- temps calme aménagé avant le couché pour amener les enfants progressivement au sommeil

Les jeunes auront la responsabilité du rangement et de la propreté de leur lieu de vie.

### AVOIR DES NOUVELLES DE VOTRE ENFANT :

Vous pourrez obtenir des nouvelles du déroulement du séjour **grâce à la plateforme Kidizz** (prestataire indépendant de notre organisme) de manière sécurisée, privée, et gratuite. Les équipes d'animation publieront des articles contenant du texte et/ou des photos et vidéos. C'est pourquoi nous vous demandons de compléter et de nous retourner le document relatif au Droit à l'image.

**Adresse du site :** <https://fol49.kidizz.com/join>

La procédure d'inscription ainsi que le **code** correspondant au séjour de votre enfant vous seront transmis avec la convocation de départ (fiche info séjour).

Si vous avez besoin de joindre votre enfant, contactez-nous au 02.41.96.11.56. Nous vous mettrons en relation avec l'équipe d'animation.



### ATTENTION !

Si le **comportement** de votre enfant était de nature à nuire à sa sécurité ou à celle de ses camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun d'entre eux, une décision de **RENVOI** pourrait être prise à son encontre, **FRAIS DE RETOUR A VOTRE CHARGE...**

### ASSURANCE

Tous nos séjours sont couverts par APAC Assurance, en responsabilité civile de base, protection juridique, assurance des personnes, assistance des personnes (assistance rapatriement sanitaire), assurance des biens.  
En cas d'accident corporel, l'assurance intervient en complément des remboursements de la Sécurité Sociale et de votre mutuelle.

**Attention :** les vols, dégradations ou pertes de téléphone portable, Ipod, et autres, ne sont pas couverts par l'assurance de notre Association.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Un **guide pratique** vous a été remis au moment de votre inscription. **Nous vous invitons à vous y reporter pour prendre connaissance des informations ne pouvant figurer sur cette fiche.**



**TROUSSEAU** : en complément de la fiche trousseau type qui vous a été remise  
Réduisez les quantités qui sont prévues pour un séjour de 2 semaines.



**Attention** : le blanchissage du linge n'est pas assuré pendant ce séjour.

**Prévoir :**

- 1 duvet ou sac de couchage
- Matelas mousse type randonnée (pas de matelas gonflable)
- Lampe torche
- Paquets de mouchoirs jetables
- Maillot ou slip de bain (**short interdit dans les piscines**)
- Spray anti moustique

Des vêtements simples et confortables sont préférables aux vêtements neufs et fragiles.

Toutes les pièces du trousseau devront être marquées **au nom complet** de votre enfant. **Nous ne pourrions pas engager notre responsabilité en cas de disparition de linge non ou insuffisamment marqué.**

**Si votre enfant a moins de 12 ans** à l'arrivée au centre de vacances, **le contenu du trousseau sera contrôlé par l'animateur en présence de votre enfant. Au-delà de cet âge**, nous estimons qu'il est capable d'assumer seul la gestion de son trousseau, **aucun contrôle ne sera alors effectué.**

**L'ARGENT DE POCHE** : Une somme de 5 € est amplement suffisante.



**SANTE :**

**En cas de traitement médical ou de problème de santé particulier, veuillez nous le faire savoir dès l'inscription** pour préparer au mieux la venue de votre enfant.

Il est interdit d'apporter des médicaments sans **prescription médicale** (ordonnance d'un médecin). Si vous bénéficiez de la **C.M.U.**, n'oubliez pas de prévenir le directeur et de fournir l'attestation.

**L'UTILISATION DU TÉLÉPHONE MOBILE :**

Le téléphone mobile est un outil de communication de plus en plus utilisé par les jeunes y compris en centre de vacances. Cependant, nous insistons sur le fait que l'usage du téléphone mobile peut nuire à l'ambiance générale d'un séjour collectif de vacances, de ce fait **nous vous déconseillons fortement la présence des mobiles** sur nos séjours. En cas d'utilisation abusive, celui-ci pourra être saisi par l'équipe d'animation et restitué en fin de séjour.

**LES OBJETS DE VALEUR :**

La nature du séjour **nous conduit à fortement déconseiller la présence de tout objet de valeur** (vêtements de marque, bijoux, téléphone mobile, tablette, console de jeux, etc...). Pour prendre des photos, nous recommandons l'utilisation d'appareils jetables.



**DOCUMENTS A NOUS REMETTRE OBLIGATOIREMENT LE JOUR DU DÉPART**

L'enveloppe dossier séjour avec :

- La fiche de renseignements médicaux et individuels complétée et signée
- Le test préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques **ou copie** du brevet de natation de 50 m
- L'autorisation pour le droit à l'image
- La fiche trousseau
- Le formulaire de renseignements et de consentement au test de dépistage Covid-19 complété et signé
- Une copie de la carte Vitale ou de l'attestation de droits à la sécurité sociale
- Le pass sanitaire (**uniquement pour les 12 ans et +**)



# Attestation d'aptitude préalable à la pratique d'activités nautiques et aquatiques dans les accueils collectifs de mineurs

(Arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du e  
de l'action sociale et des familles)

**À REMETTRE : voir fiche descriptive du séjour**



Dans le cadre d'accueils collectifs de mineurs en centre de vacances ou centre de loisirs, la pratique des activités listées ci-dessous, est subordonnée à la production d'une attestation d'aptitude.

### Activités concernées :

- > le canoë > le kayak et activités associées > la descente de canyon > le ski nautique > la nage en eau vive le radeau et activités de navigation associées > le surf > la voile

### LE TEST EST À EFFECTUER EN PISCINE

Seules les personnes possédant les qualifications suivantes sont habilitées à remplir cette attestation : **une personne titulaire du titre de maître-nageur sauveteur ou du brevet national de sécurité aquatique (BNSSA), soit une personne titulaire du brevet d'État d'éducateur sportif (BEES) dans l'activité nautique ou aquatique considérée, soit les autorités de l'éducation nationale dans le cadre scolaire.**

Je soussigné(e) .....

Titulaire du diplôme .....

N° .....

Certifie que, (NOM ET PRÉNOM DU MINEUR) : .....

Né(e) le : ..... / ..... / .....

A satisfait aux tests préalables à la pratique des activités aquatiques et nautiques en Accueils Collectifs de Mineurs, tels qu'ils sont définis dans l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du code de l'action sociale et des familles :

- Effectuer un saut dans l'eau
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes
- Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes
- Nager sur le ventre pendant 20 mètres
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant

Épreuves effectuées  avec brassières  sans brassière de sécurité

### EN RÉFÉRENCE AU CODE DU SPORT :

Pour la pratique des activités de canoë kayak, nage en eau vive (cf. articles A322-42 à A322-63 du code du sport), de la voile (cf. articles A322-64 à 322-70 du code précité), organisées dans le cadre d'un établissement d'activités physique ou sportives, ou encadrées par un prestataire de service

- S'immerger et nager au moins 25 mètres 
  - pour la pratique du canoë kayak et de la nage en eau vive
  - pour la pratique de la voile **par les moins de 16 ans**
- Plonger et nager au moins 50 mètres 
  - pour la pratique de la voile **à partir de 16 ans**

Personne ayant fait passer le test (éducateur sportif de la discipline concernée, maître-nageur sauveteur...) :

Nom et prénom : ..... Qualification : .....

Établissement d'appartenance : ..... N° de

la carte professionnel d'éducateur sportif : .....

Fait le : ..... à .....

Signature :

Cachet :

